

MUTUELLE COMMUNALE

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS

Certains Caennais, comme plus de 3 millions de français, n'ont pas de complémentaire santé et peuvent renoncer à se soigner faute de moyens. C'est pourquoi, la Ville s'engage en mettant en place une mutuelle communale, négociée à des tarifs avantageux et ouverte à tous les habitants.



De quoi s'agit-il ?

La mutuelle communale, conclue en partenariat avec Mutame & Plus, est un contrat complémentaire santé proposé à des tarifs accessibles. Les coûts s'échelonnent de 16,04 à 37,43 € pour les enfants, de 31,86 à 66,73 € pour les moins de 50 ans, de 47,80 à 102,93 € pour les plus de 50 ans.

À qui le dispositif s'adresse-t-il ?

La mutuelle communale est ouverte à tous les Caennais, sans conditions d'âge ou de ressources. Elle s'adresse particulièrement aux personnes les plus vulnérables, ayant déjà dû renoncer à des soins de santé (retraités, jeunes, familles ne pouvant bénéficier de la complémentaire santé solidaire...).

Mutame Cité, c'est quoi ?

Avec les mêmes garanties qu'une mutuelle classique, le contrat complémentaire Mutame Cité répond à tous vos besoins médicaux : optique, dentaire, audio, hospitalisation, chambre particulière...

Comment en bénéficier ?

Changer de mutuelle pour gagner en pouvoir d'achat et en protection est simplissime ! Le dispositif est déjà opérationnel, il suffit de prendre rendez-vous directement auprès de Mutame & Plus au 02 33 05 29 20, par mail, à l'adresse contact@mutame-plus.fr ou en agence, au 19b, place Saint-Sauveur.

Un accompagnement personnalisé est prévu avec un conseiller pour identifier les besoins de chacun et choisir la formule la plus adaptée.